

DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS, un militant inculpé

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN

devant le tribunal, place d'Aine

Mercredi 7 juillet

à 13h30



Le 15 mars dernier, une centaine de personnes ont manifesté contre la reprise des expulsions après la fin de la trêve hivernale. Les manifestants ont démuré un logement vide appartenant à la mairie : 11 personnes sans abri y ont trouvé un toit.

Un militant du Dédal, suite à une plainte de la mairie, a été inculpé pour "dégradation de bien" : il avait seulement enlevé des parpaings qui obstruaient l'entrée de la maison. Par son action et celle des manifestants, il a permis à 11 personnes de

trouver un toit.

La maison, en excellent état pour laquelle la mairie avait demandé un permis de démolition par ailleurs refusé, était murée depuis un an et demi.

Qui dégrade ? si ce n'est celui qui mure et empêche une habitation de vivre ?

Qui est le plus fautif ? ceux qui s'indignent de voir que les autorités locales ne font rien et donc réquisitionnent à leur place, ou ceux qui possèdent de nombreux locaux inoccupés, les laissent vides et, pire, les murent pour que les gens restent à la rue ?

Le militant du Dédal passera en jugement le 7 juillet. Ce sera un procès d'un autre âge : les serfs occupaient les terres du seigneur pour survivre ; au 21ème siècle, on est obligé d'occuper une maison pour ne pas vivre à la rue.

Pour le droit au logement pour tous, contre les expulsions, venons soutenir le militant inculpé qui n'a fait que participer à une action de "réquisition" que les autorités s'obstinent à ne pas vouloir appliquer.

Défense du droit au logement

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN

SAMEDI 3 JUILLET - 11H00

devant la mairie de Limoges

La situation du logement à Limoges, comme dans tout le pays, est de plus en plus préoccupante : loyers en constante augmentation, aides au logement en baisse, prix de vente des appartements ou des maisons qui ont pratiquement doublé en 10 ans, alors que les salaires connaissent plutôt la récession. Et pour arranger le tout, les dernières mesures du gouvernement, malgré les déclarations à la presse, diminuent les aides à la construction du logement social, et préparent la privatisation des offices HLM en transformant leur statut en établissement industriel et commercial.

Chaque année, sur Limoges, c'est près de 1 500 demandes en HLM qui ne sont pas satisfaites, c'est-à-dire des centaines de familles et de jeunes qui ne peuvent pas trouver un toit abordable.

Chaque année, ce sont des centaines d'étudiants qui galèrent pour trouver un toit.

Chaque année, c'est plus d'une centaines de personnes qui sont à la rue et la crise s'aggrave avec la fermeture du centre d'accueil La Passerelle pour l'été, et celle définitive du CS4. C'est ainsi que 70 personnes sont momentanément logées à l'hôtel faute d'hébergements suffisants.

Pourtant, il y a à Limoges plus de 5 000 logements vacants, c'est-à-dire, en permanence 5 000 logements vides, à louer, en vente, ou voués à la démolition : ce parc immense de logements immobilisés et inutilisés n'a d'existence que parce qu'il est le support de la spéculation immobilière.

C'est en partant de ce constat que le Dédal se mobilise depuis 2 ans, comme le font aussi d'autres associations, pour qu'un toit pour tous, droit inscrit dans la constitution, devienne réalité, pour que le logement soit abordable pour tous et que exclus et précaires n'en soient pas privés. Les personnes à la rue sont des jeunes sans ressources, des demandeurs d'asile, des chômeurs n'ayant plus d'autre solution, des "précaires" qui se voient refuser un accès au logement par manque de solvabilité.

Le Dédal a été reçu par la mairie, par la préfecture pour demander l'application de la loi de réquisition, pour demander de mettre à la disposition des sans abri les logements vides, de proposer des solutions d'hébergement correspondant aux besoins des jeunes. Ce ne fut pas seulement une fin de non recevoir, car mairie et préfecture ont, de plus, procédé aux expulsions d'immeubles vides et voués à la démolition occupés par les sans abri ! Et ceci, malgré la demande de la justice de reloger avant expulsion.

**Collectif DEFENSE DU DROIT AU LOGEMENT
SQUATHÉDRALE**

42 rue Porte Panet - 87000 Limoges

Permanences : mardi 18h/20h - ddal87@caramail.com